

**SUIVI DES COUVERTURES CONTRE
LE RISQUE DE CHANGE**

1 Depuis 2005, le dépassement du volume d'électricité patrimoniale a amené le
2 Distributeur à acquérir de l'électricité sur les marchés de court terme. Étant donné le
3 contexte de ces marchés, les coûts d'approvisionnement sont établis en dollars
4 américains, exposant ainsi le Distributeur au risque de change.

5 Afin de pallier à ce risque, le Distributeur s'est doté d'un mécanisme visant la couverture
6 de change qu'il a utilisé jusqu'au 31 décembre 2009 pour des transactions libellées en
7 devises américaines.

8 Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2010, aucune transaction de couverture n'a été
9 effectuée pour les achats d'électricité en dollars américains. À défaut de couverture, et
10 tel que mentionné dans le dossier R-3541-2004¹, les fluctuations du taux de change
11 jusqu'à la date du règlement sont reflétées dans le coût d'approvisionnement ou dans
12 les autres charges dans le cas des achats de combustible.

13 Dans les années à venir, le Distributeur entrevoit déposer dans le cadre de ses rapports
14 annuels un suivi de ses opérations de couverture de change seulement si de telles
15 opérations sont effectuées.

¹ R-3541-2004, HQD-5, Document 6, page 11.